

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2023-05-15

Rennes, le 11 mai 2023

Objet : Fermeture de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable;

Considérant que les travaux d'aménagement du site de pont coblant, bief de Stéréon, doivent être réalisés du 15 mai au 30 juin 2023;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au quai au site de pont coblant, bief de Stéréon sur la commune de Pleyben, est interdit à tous les usagers.

Du 15 mai au 30 juin 2023

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par les entreprises réalisant les travaux.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Pleyben.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et
développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture du chemin de halage du 15 mai au 30 juin 2023
Bief de Stéréon

Fermeture
Déviation

